



## Fiche terminologique n°98

### TERME ÉTUDIÉ : **referral**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : éducation élémentaire et secondaire : enfance en difficulté

DÉFINITION : "The act of transferring an individual to another person or agency for specialized assistance not available from the original source."

CONTEXTE : "Referral may be made upon written notification to a parent of a pupil, or shall be made at the written request of a parent of a pupil, to the committee that the principal considers to be the most appropriate."

### TERME ÉTUDIÉ : **renvoi**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS : **orientation**

DÉFINITION : «Procédure qui consiste à adresser à quelque autre destination plus appropriée, à quelque personne plus compétente.»

CONTEXTE : Le renvoi à un spécialiste L'enfant peut avoir besoin d'une évaluation spécialisée afin de diagnostiquer une déficience, un retard ou une douance, de déterminer le genre, le format et le niveau de service ou déterminer la nécessité de recourir à un programme adapté.(20071202 )

JUSTIFICATION : Le Réseau écarte le terme «orientation» car il désigne plutôt l'action qui suit le renvoi, si l'élève est considéré en difficulté.

Le Réseau retient le terme «renvoi», qu'utilise le Ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la Loi sur l'éducation, laquelle définit la marche à suivre pour le renvoi des élèves en difficulté. Par conséquent, le Réseau recommande le terme «renvoi».

DATE DE RÉDACTION : novembre 1989